

Mesure de la qualité de l'air

Elle a été confiée à un réseau agréé de surveillance de la qualité de l'air (AASQA), **ATMO Nord – Pas de Calais**, qui dispose de 76 stations fixes et de 4 stations mobiles. Ce réseau, créé le 5 février 2004 et agréé par arrêté ministériel du 12 juillet 2004, est issu de la fédération de quatre réseaux locaux : Opal'air créé en 1976, Arema Lille Métropole créé en 1979, Aremartois créé en 1990 et Aremasse créé en 1997.

